

Vous désirez soutenir l'Office du Tourisme du Bouveret? Devenez membre de notre société

Aidez Bouveret Tourisme à organiser des manifestations toujours plus belles en la soutenant financièrement à travers une cotisation de membre.

Vos avantages

Vous assistez aux Assemblées Générales en tant que membres et vous donnez votre avis.

Les conditions

Cotisation annuelle de CHF 50.- pour un membre privé

Cotisation annuelle de CHF 150.- pour une société

Contactez-nous

La Société de Développement a pour but essentiel de faciliter le séjour des hôtes et de promouvoir l'essor du tourisme dans son rayon d'activité.

Pour l'atteindre, elle exerce les compétences qui lui sont dévolues en application de la loi sur le tourisme du 9 février 1996, notamment elle :

- participe à l'élaboration de la politique locale du tourisme ;
- représente et défend les intérêts du tourisme local ;
- assume l'information, l'animation et la promotion du tourisme local ;
- exécute les tâches que lui délègue la commune avec son accord.